



## Comité technique d'établissement – 24 juin 2019

### Déclaration préalable des représentants CGT

Monsieur le directeur,

Les représentants CGT ont exprimé à l'occasion des deux précédents Comités Techniques d'établissement leur opposition au cadre contraint dans lequel s'inscrit Cerem'avenir et leurs doutes et inquiétudes sur le projet lui-même et ses impacts (lire [ici](#) et [là](#)).

Toutefois, pour la réunion de ce jour, et comme une manière de prolonger l'exercice de question/réponse du 4 juin dernier, nous souhaitons en préalable de ce comité technique vous adresser une série de questions auxquelles nous espérons que vous pourrez apporter des éléments de réponse, dans le cadre des points à l'ordre du jour ou en marge de ceux-ci.

– L'audit des laboratoires est désormais achevé. Quelle diffusion sera faite des conclusions de celui-ci et de premières orientations sont-elles déjà envisagées ?

– Les agents du site du Bourget s'inquiètent des conditions de leur implantation provisoire à Vincennes dans l'attente de leur arrivée pérenne à Saint-Mandé. Quel accompagnement est mis en place pour gérer ce « double déménagement » à venir ?

– Cerem'avenir, d'un projet resserré de réorganisation devient davantage un chantier permanent d'évolution jusque 2022. Il se traduira par de multiples réorganisations à différentes échelles. Pouvez-vous nous indiquer selon quelles modalités vous envisagez de consulter les instances locales et nationales, comités d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail (où les textes prévoient notamment des possibilités d'expertise externe pour réorganisation) et comités techniques ?

– Il nous est remonté un nombre croissant de soucis relatifs à la paye (IKV, remboursements domicile travail, indemnité de contrainte de service...), qui représentent parfois plusieurs centaines d'euros. Des précisions peuvent-elles nous être apportées ? Dans quelle mesure cela est-il lié au passage à RenoirRH ? Il ne s'agit pas pour nous de renforcer une pression sans doute déjà soutenue sur nos collègues des services RH à Bron comme dans les autres directions mais simplement de savoir d'où viennent les difficultés et de veiller à ce que les agents soient partout informés. Certaines difficultés sont-elles liées à la situation fragile de la trésorerie de l'établissement ?

– Dans la note d'explication du point de l'ordre du jour relatif à la « création d'une mission transformation dans le cadre du projet Cerem'Avenir », il est indiqué que les membres de cette mission participeront à « la réflexion à la mise en place d'une plateforme support lyonnaise ou parisienne ». Pouvez-vous nous en dire plus à ce propos ?

– À propos des chercheurs dits « isolés », point pour information dans cette instance, vous nous « informez » par une note de deux pages. Or, nous souhaitons nous faire l'écho de l'envers du décor dont certains de nos collègues dans cette situation nous ont fait part : absence d'invitation de ces agents à de multiples événements (séminaire de « la recherche au Cerema » organisé en décembre 2017 par exemple), opposition ou réserves quant au passage à un statut d'ITPE alors qu'il existe des précédents, manque d'information sur les passerelles possibles avec l'IFSTTAR... Ils demeurent donc pour certains moins optimistes que la note le laisse entendre sur leur avenir lorsqu'il y est évoqué « de nouvelles opportunités d'évolution de carrière ». Les chercheurs dits « isolés » qui quittent aujourd'hui ou ont quitté hier le Cerema l'ont-ils fait d'abord par choix ou avant tout en raison de l'absence de perspectives offertes au sein de la structure ? Par ailleurs, la note indique que « la COMEVAL et la chargée de mission des chercheurs à la DRH du MTES ont été avisés de cette initiative et proposent également leur appui ». Si ces structures sont informées du sujet actuel des chercheurs isolés résiduels, l'ont-elles été en amont de la démarche de

structuration menée ? En tout cas la structuration de la recherche au Cerema n'aura hélas jamais été vue en comité scientifique et technique, espérons qu'elle l'ait été ailleurs...

– La CGT a interpellé la DRH du ministère à propos de la proratisation du Complément Indemnitaire Annuel selon le temps de présence de l'agent, en particulier en cas de mobilité d'un service du ministère vers un établissement public ou inversement. Après une première interpellation en novembre 2018 et de multiples relances, la DRH du ministère nous a répondu : « Conscient des difficultés rencontrées en 2018, la DRH veillera à adapter les modalités de gestion en 2019 afin que le temps passé en établissement public soit pris en compte au même titre que le temps passé dans un service déconcentré ou en administration centrale ». Si nous nous félicitons de cette évolution qui mettra fin à l'injustice qui conduisait à amputer d'une partie de son CIA l'agent mobile entre un EP et un service du ministère, rien n'est annoncé pour les agents qui ont fait les frais des « difficultés rencontrées en 2018 ». Pourriez-vous nous préciser à l'issue de cette réunion les situations individuelles pour lesquelles le Cerema a appliqué en 2018 un CIA proratisé ?

– Enfin, nous souhaiterions disposer des résultats consolidés de la grève du 9 mai dernier. En effet, après de premières estimations du jour même, nous avons reçu des chiffres consolidés qui nous interrogent : seule une direction a modifié (et significativement) sa déclaration et il apparaît surprenant que le nombre de grévistes dans les autres soit rigoureusement égal à l'estimation du jour même (dans ce cas nous adresserons nos félicitations aux services concernés). Nous souhaitons que vous nous transmettiez, à nouveau à l'issue de cette réunion, le nombre de trentièmes retirés par direction pour le comparer à ces remontées.

Enfin, achevons cette déclaration sur une note positive : alors que nous sommes plutôt habitués à ce que les consultations internes au Cerema (baromètre, sondage IFOP sur Cerem'avenir) révèlent plutôt une dégradation de la situation du personnel, des déceptions et des inquiétudes, il faut se féliciter, sans nier l'existence de situations conflictuelles à traiter, que les agents témoignent massivement de leur satisfaction à l'égard de l'exercice du télétravail, proposé dans un cadre ouvert et protecteur approuvé par l'ensemble des représentants du personnel en CTE en juillet 2017.

Merci de votre attention.

Les représentants CGT :

- Olivier Dupré
- Bruno Piel
- Mathieu Jacquot
- Isabelle Liénard
- Olivier Martin
- Alexis Vernier

